

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2023

Référence
2023_52

Objet de la délibération
Plan de financement du SDE pour la pose d'une prise pour une guirlande de Noël

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
12/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 20 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/10/2023.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à M. FOURMENTRAUX Yves

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Plan de financement du SDE pour la pose d'une prise pour une guirlande de Noël

Le projet de pose d'une prise sur l'éclairage public rue St Martin a été étudié et chiffré par le SDE 18.

Dossier 2023-05-209 : Rue Saint Martin PG – AB-0026

Plan prévisionnel de financement : 388.44 € (194.22 € à la charge de la commune, 194.22 € à la charge du SDE 18)

La participation totale à la charge de la commune s'élève à 194.22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le plan de financement proposé par le SDE 18 et autorise Madame la Maire :

- à signer ce plan de financement
- à mandater les sommes correspondantes soit **194.22 €**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 23 Octobre 2023

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme TRINQUET Simone





Publicité des actes de la commune par publication papier le : 24/10/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 24/10/2023